

SEANCE DU QUATRE FEVRIER DEUX MILLE SEIZE

Date de convocation

27 Janvier 2016

Date d'affichage

27 Janvier 2016

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 17

Votants : 22

Acte rendu exécutoire après
dépôt en préfecture le :

Et publication ou notification
du :

Le Maire :

Signature et cachet

L'An Deux Mille Seize, le quatre février, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur BELVAL David, Maire.

PRESENTS : M. BELVAL David - M. THEROUDE Réginald - Mme CHASSEING Françoise - Mme DUCLOS Sylvie - Mme GAULIER Denise - M. GRAMMOND Jean-Pierre - M. MOUREY Christian - Mme PIAI Nadia - M. GOULARD Cyril (arrivé en cours de séance) - M. GUYARD Laurent - Mme GODEFROY Laëtitia - Mme LACAU Ingrid - Mme FAY Véronique - M. GRUAIST Jérôme - M. HENONIN Jean-Marc - M. THIBERGE Didier - Mme BLOT-DEGHAYE Nathalie.

ABSENTS : M. DEMAILLY-LAHLOUH Pascal

ABSENTS REPRESENTES :

M. THEROUDE Réginald a donné pouvoir à M. BELVAL David
Mme VANDROMME Marie-Hélène a donné pouvoir à Mme DUCLOS Sylvie
Mme FAUVEL Sylvie a donné pouvoir à Mme PIAI Nadia
Mme KORMANN Christelle a donné pouvoir à M. GOULARD Cyril
M. GALY Sylvain a donné pouvoir à Mme LACAU Ingrid

Le procès-verbal de la réunion du 07 Janvier 2016 a été adopté à l'unanimité.
Mme LACAU Ingrid a été nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- DETR 2016 : demande de subvention
- Service Jeunesse : adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales
- Convention de prêt de matériel à la Commune d'Angy
- Recherche Emploi Bury : convention chantier d'insertion 2016
- Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit : convention d'occupation temporaire du domaine public
- Affaires diverses

Monsieur le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Syndicat Intercommunal de la Vallée du Thérain : avis sur enquête publique
- Location logement communal au-dessus de la bibliothèque

Le Conseil Municipal est d'accord à l'unanimité pour modifier l'ordre du jour de la réunion.

DETR 2016 : demande de subvention

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le CPI de Bury est dissous depuis plusieurs années. Etant propriétaire du local des pompiers, la Commune envisage de le réaménager et de le remettre aux normes afin de créer une salle d'accueil périscolaire pour les enfants de la Commune et du regroupement scolaire Bury - Rousseloy.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 67 687.00 € HT (soit 81 224.40 € TTC).

Pour permettre la concrétisation de ce projet, il y a lieu de solliciter une subvention auprès de l'Etat, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte l'opération d'un montant de 67 687.00 € HT (soit 81 224.40 € TTC),
- Sollicite une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux aussi élevée que possible,
- Prend l'engagement de réaliser l'opération si la subvention sollicitée est accordée.

SERVICE JEUNESSE : adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales

Le Service Jeunesse est doté d'un nouveau logiciel pour les inscriptions des enfants au périscolaire, à la cantine et dans les centres de loisirs. Pour percevoir les règlements par internet, la Commune doit adhérer au service de paiement en ligne des recettes publiques locales :TIPI Régie.

Afin de mettre en place ce système, une convention d'adhésion à ce service doit être signée entre la Commune et la Direction Générale des Finances Publiques pour le recouvrement des factures émises qui seront mises en ligne et payables par carte bancaire sur internet et dont le recouvrement sera assuré par le régisseur du Service Jeunesse.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette convention avec la Direction Départementale des Finances Publiques afin d'adhérer au service de paiement en ligne des recettes publiques locales : TIPI Régie.

CONVENTION DE PRET DE MATERIEL A LA COMMUNE D'ANGY

La Commune d'Angy nous demande de lui prêter notre lame de déneigement pour effectuer le dégagement de ses rues en période hivernale. Cette lame est installée sur le tracteur de Mme BOUTILLIER Eliane, agricultrice avec laquelle nous avons passé une convention de mise à disposition jusqu'au 25/12/2018.

La Commune d'Angy propose de participer à hauteur de 50 % pour l'entretien de ce matériel. Elle devra ensuite s'engager à signer une convention de mise à disposition avec l'agricultrice jusqu'au 25/12/2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Est d'accord pour prêter la lame de déneigement à la Commune d'Angy jusqu'au 25/12/2018, sous condition qu'Angy soit assurée pour le matériel prêté et participe à hauteur de 50 % pour l'entretien,
- Autorise le Maire à signer la convention de prêt entre les deux communes.

RECHERCHE EMPLOI BURY : convention chantier d'insertion 2016

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un chantier d'insertion itinérant a été mis en place sur le canton de Mouy et que pour Bury, l'engagement porte cette année sur des travaux de travaux de réfection du mur du cimetière de Bury, rue Madame Duvivier.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Considérant les difficultés rencontrées par de nombreux habitants de Bury et du bassin dans leur accès à l'emploi,

Considérant le chômage de longue durée que subissent certains de nos administrés,

Considérant la difficulté de trouver un emploi pour les jeunes sans expérience,

Considérant que le dispositif du chantier d'insertion peut s'avérer une réponse adéquate à la résolution des problèmes d'accès à l'emploi, à la formation et à la professionnalisation ainsi que dans d'autres domaines dits sociaux,

Considérant la volonté municipale d'organiser une nouvelle fois ce type d'actions,

Considérant le souhait de Picardie Habitat et des Communes d'Ansacq, de Mouy et de Neuilly sous Clermont de participer avec la Commune à cette action forte en proposant des chantiers de travaux, pour les bénéficiaires du dispositif,

Considérant le choix de Recherches Emploi Bury en partenariat avec Adéquation, pour la maîtrise d'œuvre,

Considérant que la Commune de BURY a proposé des travaux de réfection du mur du cimetière de Bury, rue Madame Duvivier,

Considérant que pour ces travaux, il revient au maître d'ouvrage de fournir matériaux et matériels,

Considérant que ce projet est financé par les deux maîtres d'ouvrages, l'Etat et le Conseil Général selon ses compétences,

Considérant que la part communale sera calculée au prorata temporis des interventions sur le patrimoine municipal et uniquement sur la fraction résiduelle des salaires non prise en charge par l'Etat et le Conseil Général,

Considérant que la participation de la Commune de BURY s'élève à 2 685.13 €,

Considérant que les bénéficiaires disposeront également d'une formation professionnalisante ainsi qu'un accompagnement socio-professionnel afin de permettre la (re)socialisation des personnes embauchées,

Considérant que l'objectif affiché du projet est de 30 % de retour vers l'emploi ou en formation qualifiante,

Considérant que pour atteindre cet objectif, seront également associés à ce projet, la CLI, le Pôle Emploi, la Mission Locale, la DDTEFP,...

Considérant la nécessité prochaine de signer une convention de mise en place,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le renouvellement du chantier d'insertion à Bury pour une période de deux semaines, soit du 22 Août 2016 au 02 Septembre 2016,,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

SYNDICAT MIXTE OISE TRES HAUT DEBIT : convention d'occupation temporaire du domaine public

Dans le cadre de la mise en place de la fibre optique sur la Commune, le Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit va occuper le domaine public communal sur une surface d'environ 4 m² pour les sous répartiteurs optiques qui vont être installés aux adresses suivantes : 416 RD Balagny à Bury, Place Charles de Gaulle et angle rue de Beauvais/rue des Mésanges. Une convention doit être passée entre le Syndicat et la Commune de Bury qui sera consentie pour une durée de 20 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette convention d'occupation temporaire du domaine public pour une durée de 20 ans.

M. GOULARD Cyril arrive dans la salle du Conseil Municipal et participe à la délibération des points suivants.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLEE DU THERAIN : avis sur enquête publique

Une demande de Déclaration d'Intérêt Général et d'Autorisation au titre de la Loi sur l'Eau portant sur le programme pluriannuel de restauration et d'entretien du Thérain a été déposée par le Syndicat Intercommunal de la Vallée du Thérain. Le Préfet de l'Oise a ordonné une enquête publique sur les communes d'Allonne, Angy, Bailleul sur Thérain, Balagny sur Thérain, Beauvais, Bury, Cires les Mello, Cramoisy, Heilles, Hermes, Hondainville, Maysel, Mello, Montataire, Montreuil sur Thérain, Mouy, Rochy Condé, Saint Félix, Saint Vaast les Mello, Therdonne, Villers Saint Sépulcre et Warluis du 25 Janvier 2016 au 24 Février 2016.

Chaque conseil municipal doit émettre un avis sur ce dossier avant la fin de l'enquête publique.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'émettre un avis favorable sur ce dossier.

LOGEMENT COMMUNAL Place Jules Ferry (au dessus de la bibliothèque)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux du logement communal situé place Jules Ferry au dessus de la bibliothèque sont terminés. Une annonce était parue depuis plusieurs mois sur le site de la Mairie pour la location de cet appartement de 60 m² avec stationnement privatif pour un loyer de 650 € par mois. Un seul dossier a été déposé en Mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De retenir ce dossier, il s'agit de Monsieur VATEL Christophe,
- De fixer le loyer de ce logement à 650 € par mois, loyer qui sera révisé chaque année, au 1^{er} Janvier en fonction de l'indice de référence des loyers,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de location, à compter du 01/03/2016, entre la Commune de Bury et Monsieur VATEL Christophe.

AFFAIRES DIVERSES

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la vente de terrain à M. SINOQUET vient d'être signée. Près du garage situé rue Voltaire, la Commune a installé des grosses pierres afin d'éviter le stationnement intempestif des véhicules.

Le grillage du city stade a été détérioré.

M. le Maire se rendra à la Cour d'Appel de Douai le 9 Février prochain pour notre intégration au Clermontois. Un pot pour le départ en retraite de Marie-Claude DOISY a eu lieu le 1^{er} Février.

Mme CHASSEING a assisté dernièrement à une réunion au Clermontois pour le tri des déchets : les administrés auront droit à 2 lots de sacs bleus et jaunes par an. A chaque demande de sacs, ils seront enregistrés sur un fichier.

Sensibilisation pour les seniors : la gendarmerie, le gérant de l'auto-école ainsi que la croix rouge ont participé à ces réunions qui ont remporté un vif succès auprès des personnes âgées.

L'Assemblée Générale de l'Age d'Or et du Tir à l'Arc ont eu lieu dernièrement.

Mme DUCLOS informe que les effectifs pour la rentrée scolaire de septembre prochain sont faibles.

M. SENMARTIN : au sujet des participations communales pour le Syndicat de la Vallée du Thérain et du Syndicat Intercommunal des Classes de Découverte, il n'y aura pas d'augmentation cette année.

M. GRAMMOND signale que le parking pour la maison médicale est bien pratique et que le chemin menant à la pharmacie est de nouveau libre.

Mme GODEFROY a été interpellé par des administrés qui demandent quand le Conseil Municipal va délibérer sur les carrières.

Monsieur le Maire répond que ce sera pour fin mars 2016.

Mme LACAU et Mme FAY ont remis des livrets de naissance. Remerciements des parents.

M. GRUAIST demande où en est le parcours sportif. Le Maire répond que le projet est toujours d'actualité.

M. HENONIN signale un dépôt sauvage d'ordures en haut de la rue de Boisicourt.

M. THIBERGE informe qu'Orange ne sera pas présent en 2016 pour la fibre optique.

Il signale des dysfonctionnements sur le site communal.

Mme BLOT-DEGHAYE a été interpellé par un riverain de Saint Claude qui s'inquiète de la fermeture de la route pendant plusieurs mois suite au passage des réseaux vers le puits de forage.

Le Maire répond qu'une déviation devrait être mise en place.

Elle informe également qu'il n'y a pas eu de renouvellement de bureau pour le Comité des Fêtes de Saint Claude, faute de bénévoles. Un dernier appel est lancé.

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 19 H 50.